



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

La Poste

Question écrite n° 62037

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la décision de la direction régionale de La Poste Poitou-Charentes de cesser la distribution du courrier en Charente le samedi, à compter du 19 juillet jusqu'au 16 août 2014 et ce, dans le cadre de la réorganisation estivale du travail. En application de la loi de 2010 relative aux activités postales, le groupe La Poste a été désigné prestataire du service universel postal en France et cette décision, mise en application à la surprise des usagers, va à l'encontre de cette obligation prévoyant une distribution quotidienne 6 jours sur 7 sur tout le territoire. Depuis des années, invoquant la diminution du trafic et le manque de personnel, La Poste n'a cessé de porter atteinte au service. Cette nouvelle mesure, révélatrice d'un recul supplémentaire du service public relève d'un manquement à la loi. Il lui demande de lui préciser quelle est la politique qu'il entend fixer pour faire cesser ces errements.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62037

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6356

Question retirée le : 29 mars 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)